



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 21 août 2013, 20H00

**Date de la convocation :** 13 août 2013

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** ARNAL Stéphane, BERNARD Stéphanie, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FEYDEL Josiane, LARDET Denis, LAURENT Jean, VOISIN Luc.

**Absents excusés :** COULON Arnaud, FAVRE Olivier, LACROIX Christian, PENIN Jacques ; CATHERIN Pascale et DESMARIS Ludovic pour les 2 premiers points, BOYAT Marie-Eve pour les 4 premiers points.

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** FEYDEL Josiane

**Secrétaire de séance :** BERNARD Stéphanie

☒ Procès-verbal de la séance du 26 juin 2013: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents.

#### 1) Evolution des compétences de la CCPB pour le gymnase à Manziat.

Mme le Maire rappelle au Conseil le projet de construction, sur la commune de Manziat, d'un gymnase et en explique les motifs. Elle précise que la réalisation de ce projet nécessite une évolution des compétences de la CCPB.

Elle indique au Conseil que la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, à laquelle adhère la commune, a délibéré dans ce sens et a notifié sa délibération à chaque Conseil Municipal qui doit se prononcer sur cette prise de compétence dans un délai maximum de trois mois. A défaut, la décision est réputée favorable.

Ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil, à mains levées et à l'unanimité des 12 membres présents, accepte de MODIFIER la rédaction de l'article n° II-2 des statuts initiaux de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé en prenant en compte la proposition précitée :

#### II – COMPÉTENCES OPTIONNELLES

II – 2 – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire

► Construction, entretien et fonctionnement des équipements suivants :

- ◆ Maison de Pays, centre médico-social, atelier pédagogique personnalisé, bureau de coordination du maintien à domicile à Bâgé-le-Châtel.
- ◆ Haltes nautiques à Asnières-sur-Saône et Vésines.
- ◆ Gymnase et salle des arts martiaux à Bâgé-la-Ville.
- ◆ Boulodrome couvert à Dommartin.
- ◆ Salle de gymnastique à Replonges.
- ◆ Tennis couverts à Feillens.
- ◆ Complexe sportif et de loisirs à Bâgé-la-Ville.
- ◆ Gymnase à Manziat.

## 2) Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Conformément à la réglementation en vigueur, spécialement l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable dressé par le Syndicat des eaux de la Basse Reyssouze pour l'exercice 2012, qui a été adressé à tous par mail.

Sur la commune, la consommation d'eau a diminué de 4.82% peut être en raison des hausses de tarifs ; en même temps le nombre de raccordements a continué à progresser. Les fuites représentent quasiment 1m<sup>3</sup> par jour au kilomètre, soit 485 m<sup>3</sup> par jour d'eau perdue sur l'ensemble des territoires. En 5 ans, le renouvellement du réseau a été d'1% par an en moyenne, selon les circonstances de travaux ou de fuites.

Thierry BOYAT précise que l'étude sur l'élargissement de la zone de captage n'a pas évolué en plus de 10 ans. Mme le Maire précise que les terrains ont été achetés et que la prochaine étape est l'enquête publique.

Le Conseil Municipal a pris connaissance dudit rapport et l'adopte à mains levées avec 10 voix pour et 2 abstentions, en regrettant que le rapport ne soit pas plus précis sur les travaux envisagés pour les années à venir.

Arrivée de Ludovic DESMARIS puis Pascale CATHERIN.

## 3) DM n°3 au budget de la Commune

Mme le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget principal.

En effet, suite à l'orage, le moteur du clocher de l'église a du être changé.

Les opérations « Aménagement du Carrefour SBELLAS » et « Chemin de l'Echaly », initialement prévues en 2014, vont débuter plus tôt que prévu et doivent donc être créées. Les riverains du chemin de l'Echaly qui ont des enfants souhaitent en effet pouvoir clore leurs parcelles, il faut donc procéder au bornage du chemin.

Enfin le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) n'a été connu qu'en juillet 2013.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité des 14 membres présents, le Conseil Municipal accepte les modifications suivantes au budget de la Commune :

<i>Dépense</i>		
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
21318/093	Batiments communaux / autre bâtiments publics	+ 170
2184/092	Matériel, Mobilier / autres mobiliers	- 170
2315/170	Aménagement Carrefour Sibellas/ installation	+ 6 000
2111/171	Chemin de l'Echaly /terrain emprises	+ 5 000

2151/165	voirie communale 2013	- 11 000
73925/14	Fonds péréquation rec. Fiscales	+ 1 053
61558/011	Entretien autres biens mobiliers	- 1 053

#### **4) Admission en non valeur au budget assainissement de 89.65 € sur demande du Trésorier**

Mme le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 3 juillet 2013, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget assainissement les impayés de particuliers suivant:

- 10.33 € non recouverts en 2008
- 79.32 € non recouverts en 2009

Le Conseil Municipal, à mains levées et avec 13 voix pour et une abstention, accepte de passer la somme de 89.65 € en non valeur au budget assainissement.

Arrivée de Marie Eve BOYAT

#### **5) Admission en non valeur au budget communal de 501.49 € sur demande du Trésorier**

Mme le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 23 juillet 2013, le Trésorier de la Commune demande de bien vouloir admettre en non valeur au budget de la commune les impayés de l'ancienne locataire suivant:

- 144.77 € non recouverts en 2011
- 356.72 € non recouverts en 2012

Le Conseil Municipal, à mains levées et avec 14 voix pour et une abstention, accepte de passer la somme de 501.49 € en non valeur au budget communal.

#### **6) Location du bief de Chanfant.**

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été proposé de remettre en location le bief de Chanfant, sans travaux préalables. Mme le Maire propose donc de le mettre en location pour une période d'un an, tacitement renouvelable chaque année (sauf dénonciation de la part des parties deux mois avant le terme), à la somme de 100€ par an.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à louer le bief de Chanfant, et à signer une convention de mise à disposition de cette mare communale avec toute personne intéressée.

## **7) Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain**

Mme le Maire explique au Conseil que le Conseil Général souhaite créer une Agence départementale d'ingénierie, au service des communes.

L'Agence interviendra dans les domaines de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement, de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, du développement économique et du bâtiment et de l'énergie. Elle interviendra comme assistant à maître d'ouvrage pour des opérations de moins de 90 000€ HT.

Le Conseil d'administration de l'Agence fixera le montant de la cotisation annuelle, qui est proposée à 0.50€/habitant, et 0.25€/habitant pour des communes membres d'un EPCI adhérent à l'Agence. Une facturation supplémentaire sera proposée sur devis pour la réalisation de missions d'assistant à maître d'œuvre et de maîtrise d'œuvre.

La commune doit prendre sa décision avant le 15 septembre, son engagement sera pour au moins deux ans.

**Vu** l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

**Vu** la délibération du Conseil général de l'Ain en date du 24 juin 2013 proposant la création d'une Agence Départementale d'Ingénierie sous la forme d'un établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'Agence adoptés par l'Assemblée départementale et qui seront soumis à l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Départementale d'Ingénierie notamment dans son article 6 : « Toute Commune, tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale de l'Ain peut demander son adhésion à l'Agence. Elle délibère dans ce sens et approuve, par la même délibération, les présents statuts. L'adhésion devient effective dès la notification, au Président, de la délibération opposable. L'adhérent s'engage pour un minimum de 2 ans. L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des Communes qui le composent et réciproquement.».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, décide, à mains levées et à l'unanimité :

- d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie et d'en approuver les statuts ;
- d'approuver le versement d'une cotisation pour l'année 2014 fixée par le Conseil d'Administration en application de l'article 16 des statuts.

## **8) Choix des entreprises pour la transformation de l'ancienne salle des fêtes en bar/restaurant**

Mme le Maire explique au Conseil que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juillet à 14h pour ouvrir les plis de la consultation concernant les travaux de transformation de l'ancienne salle des fêtes en bar/restaurant, consultation qui a eu lieu du 05 juillet 2013 à la date limite du 19 juillet 2013 à 12h00.

17 plis sont parvenus dans les délais. Aucun pli n'est parvenu hors délais. Ils contenaient tous les pièces demandées.

Vu la technicité requise pour étudier ces offres, leur examen a été remis à une commission technique qui s'est réunie le 26 juillet à 14h. Cette commission a examiné tous les critères qui ont été demandés au CCP et a procédé à un classement des offres au regard de toutes les spécificités techniques requises. Il a été décidé de négocier avec les entreprises, et la décision de la CAO a été prise lors de la commission qui s'est réunie le 2 août à 14h. Elle a présenté cet avis au pouvoir adjudicateur, qui propose désormais au Conseil de retenir les entreprises suivantes :

- LOT 1 Démolition Gros œuvre : MGK pour un montant total de 32 189.56 € HT.
- LOT 2 Charpente- Couverture- Zinguerie: MERLE pour un montant total de 9 524.50€ HT.
- LOT 3 Plâtrerie- Peinture- Cloisons- Chambres froides : DUBY pour un montant total de 27 736.70 € HT.
- LOT 4 Menuiseries extérieures : LES FERMETURES BRESSANNES pour un montant total de 4 130€ HT.
- LOT 5 Electricité : ARELEC pour un montant total de 14 014.12€ HT.
- LOT 6 Plomberie sanitaire: BERTHELET pour un montant total de 6 513.10€ HT.

Le montant total des travaux, estimé à 100 000€ HT, sera donc de 94 197.98€ HT.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus énumérées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL) :

Pascale CATHERIN explique que l'éclairage public a été posé sur la RD 933. Il manque les trottoirs en enrobé pour que la tranche ferme soit achevée, ils seront réalisés début septembre. Le budget a été dépassé de 23 000€ en raison des travaux supplémentaires demandés et du reprofilage de la bande de roulement que le Conseil Général n'a pas pris en charge et qui s'élevait à 16 000€. Les économies sont difficiles à réaliser car remplacer l'enrobé des trottoirs par du bicouche n'est pas une bonne solution. Il a donc été décidé de favoriser les espaces verts en pelouse qui coûtent moins cher que l'enrobé.

La pose de luminaires sur le chemin de Nabrion a été abandonnée car elle s'élèverait entre 5 000 et 6000 €. Les gaines ont été posées il y a plus de dix ans et seraient à remplacer pour la plupart. De plus la commune souhaite se lancer dans une démarche d'économies d'énergie en réduisant de l'éclairage public. Il ne serait donc pas logique de rajouter des luminaires avant d'avoir réfléchi sur l'éclairage public dans son ensemble.

Le chemin du Pré du By va être terrassé provisoirement en attendant la fin de l'immobilier sur ce secteur.

Une nouvelle rencontre avec les riverains du chemin de l'Echaly aura lieu le 4 septembre pour approuver le nouveau tracé et lancer le bornage définitif.

Des habitants ont contesté le rétrécissement de la route des Greffets. Pascale CATHERIN précise que lorsque le plateau ralentisseur sera posé, la hauteur des bordures sera moins importante. Il faut penser au respect des piétons. Enfin il va falloir faire retirer la fosse à purin située sous le domaine public le long de la RD 933, ce trottoir étant dévolu aux piétons et notamment au cheminement des personnes handicapées.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Agnès CATHERIN):

Jean LAURENT résume la réunion qui a eu lieu avec le Cabinet Epteau, venu expliquer les études qu'il avait réalisées sur les réseaux. Les 53 000m<sup>2</sup> d'eaux parasites proviennent bien des eaux de ruissellement et de pluie. Les infiltrations sont beaucoup moins importantes. Le problème vient donc bien des raccordements des habitations. Denis LARDET précise qu'en 2003, 38 maisons avaient subi des tests à la fumée et les 38 fumaient. Epteau reconnaît avoir posé les capteurs en fin de réseaux, donc on ne peut pas savoir d'où provient réellement l'eau. Cela pourrait avoir une incidence sur le dimensionnement de la station, cependant il en coûterait plus de 3 500 000€ de reprendre tous les réseaux et tous les branchements pour diminuer ces entrées d'eau. De plus un bassin d'orage est prévu pour contenir ces eaux parasites.

SIAC souhaite de se raccorder à la station. Elle abandonne l'idée de stocker ses effluents dans des cuves qui seraient vidées par une entreprise, la commune acceptant un étalement de sa participation à l'investissement comme pour RPC.

Concernant l'achat de terrains pour la station, plusieurs propriétaires seraient volontaires, le problème étant le prix demandé. La commune attend les évaluations des domaines, et en cas de désaccord, aura recours à l'expropriation.

Le dossier de demande de subventions doit être déposé pour le 15 septembre, il faudra donc alors délibérer sur l'implantation définitive.

Mme le Maire rappelle que l'assainissement est un enjeu prioritaire pour les années à venir, l'eau allant devenir un problème majeur.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD):

Jean LAURENT explique que la commission a retrouvé des bornes sur le chemin de la Verpillère, et va se rapprocher du géomètre pour étudier la possibilité de réaliser des fossés afin de faire respecter le tracé de ce chemin.

L'entreprise Chassagne va revenir entretenir les haies en septembre. L'entreprise Poncet reviendra chercher son bois à l'ancienne décharge.

Les massifs ont été désherbés avec Daniel BORJON et Raymond BERRY le long de la RD 933. Le fleurissement a conseillé de ne plus remettre de géraniums sur les piliers de la mairie. L'allée de peupliers sera refaite à Chassagne après dessouchage.

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD) :

Denis BOYAT explique au conseil qu'après une mise en concurrence, l'entreprise Monterrat est retenue pour imprimer les Manziats Infos, et l'entreprise Comimpress pour les bulletins et calendriers. Les articles du site internet ont été mis à jour, ce qu'il faudra refaire à la rentrée.

Le site reçoit en moyenne 50 visites par jour, et en a reçu plus de 39 000 depuis son lancement. La Mairie a été contactée par 97 formulaires.

Pour apprécier l'impact du Manziat infos, un second questionnaire sera adressé aux habitants. Le SIEA a informé la commune que 36 foyers sont pour l'instant raccordés à la fibre optique.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE) :

Denis BOYAT remercie l'équipe qui a aidé à la construction de la cabane en bambous, et notamment Thierry BOYAT pour la fourniture des bambous.

Il rappelle que les prochains travaux de la commission seront notamment l'inauguration de la salle des fêtes, la préparation du concours de vitrines, l'accueil des nouveaux arrivants. Elle reprendra également ses concertations avec les parents, les enseignants et les associations pour conclure l'aménagement des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Il revient sur le travail réalisé par la commission pour élaborer le règlement de la nouvelle salle. Il ne sera finalement pas adopté ce soir car des points restent à finaliser.

Concernant le paiement, il est décidé d'abandonner l'idée de faire payer des arrhes, afin d'alléger la gestion des locations. Le titre de paiement sera adressé au locataire par le Trésor Public au moment de la signature de la convention de réservation de la salle, et non plus après l'utilisation de la salle. En cas d'annulation, le montant de la location ne sera remboursé que si l'annulation résulte d'un cas de force majeure à justifier. En cas de casse, un forfait minimum de 5€ sera automatiquement appliqué, et si le montant de la casse dépasse ce forfait, le prix réel de la casse sera facturé par titre.

La commission va se réunir de nouveau pour finaliser le règlement pour début septembre.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET revient sur les contrôles périodiques qui sont désormais suivis par le policier municipal. Ces contrôles étaient nécessaires car ils ont notamment permis de détecter des fuites de gaz à l'école et à la cantine, le dysfonctionnement des alarmes et des problèmes de branchements électriques.

Le nouveau columbarium a été posé. L'agrandissement du cimetière pour pouvoir positionner d'autres columbariums a été étudié avec l'architecte conseil du CAUE qui doit faire parvenir son avis.

Les boucles des feux tricolores doivent être reprises, les volets de la cure restent à peindre.

Le changement du moteur du clocher coûtera 1 493.21 € TTC et la fixation du chiffre 7 qui menace de tomber coûtera 526.24€, qui ne sont pas les premières dépenses de l'année pour l'entretien de l'église.

Les dégâts liés à l'orage se montent à 3 120.64€ TTC, et la commune récupèrera 1 386.09€ de l'assurance, vétusté et franchise déduites.

Les volets roulants de l'école ont été électrifiés. Cégelec a commencé à réparer les candélabres défectueux. Le bureau n°1 de la bibliothèque sera loué au foot. Des ampoules ont été changées au stade par la SMEE en septembre 2012 et en avril 2013 pour un montant total facturé en juillet 2013 de 3 553.32 € TTC.

La commune recherche un terrain pour poser un transformateur rue des Jacômes afin de renforcer le réseau, car celui en service ne permettra pas d'alimenter de nouvelles constructions.

L'étude attendue depuis un an pour le remplacement des coffrets a été fournie par Cegelec. Sur 35 000€ de travaux, 23 429€ resteraient à la charge de la commune. Il faudra étudier les coffrets à remplacer et les horloges astronomiques à poser. La proposition de coupure complète de l'éclairage entre 23h et 5h provoquerait une économie de 5 418€ par an. Le dossier sera étudié par les commissions bâtiments et environnement pour déterminer les lieux de coupures, et envisager la dépose de certains poteaux. Denis LARDET va rencontrer le Maire de JAYAT car cette commune est également en pleine étude sur l'éclairage. Mme le Maire précise qu'il est possible de faire des économies et ensuite d'améliorer les points stratégiques et d'envisager des détecteurs de présence.

Denis LARDET informe le Conseil qu'une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée pour la mise en accessibilité de l'école, ainsi qu'une demande de dérogation pour l'ascenseur.

Les plans de la commune vont être revus par un dessinateur pour les mettre à jour.  
Le rapport d'activité du SIEA, à la disposition de tous en Mairie, montre que 359 communes sur 419 que compte le département ont transféré la compétence "éclairage public" au SIEA.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD) :

Denis LARDET informe le Conseil que l'appel d'offre des entreprises du gymnase est achevé mais pas encore délibéré donc pas attribué. Les travaux devraient démarrer en septembre.

Les travaux de la salle des fêtes redémarreront lundi 26 août. La commission environnement a été sollicitée pour le choix des arbres et rencontrera de nouveau le paysagiste. Des tilleuls devraient être plantés pour faire de l'ombre sur le parking. Des plantes grimpantes vont aussi être étudiées pour la salle et la bibliothèque.

La commission va se réunir pour l'aménagement des abords de la maison SIBELLAS avant l'intervention de l'entreprise DE GATA.

L'entreprise DEFIM a effectué l'étude d'amiante de l'ASF, qui s'est révélée négative. Le permis de construire a été accordé, il a été procédé à l'affichage dès le 2 août. Les travaux débuteront le 24 septembre. La SEMCODA va effectuer des sondages de sol, il ne reste plus qu'à finaliser l'achat des parcelles à Mme DEVEYLE.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):

Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Mme le Maire revient sur un problème au lotissement des Pinoux. Le propriétaire de la parcelle située vers le chemin de la Verpillère souhaite adosser son garage à sa clôture. Or la DDT a rappelé qu'il n'est pas permis de construire en limite de propriété le long d'un chemin piéton. Ce dernier conteste cependant la qualité de chemin piéton, et a effectué un recours.

### **Informations et questions diverses.**

En vertu de la délibération du 20/03/2013, Mme le Maire « peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget . Conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, elle devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ».

Elle informe donc le Conseil que c'est le cabinet Chambaud qui a été retenu pour effectuer la maîtrise d'oeuvre des travaux de transformation de l'ASF, qui est estimée à 10 000 € HT soit 11 960€ TTC. Le cabinet Axis effectuera celle relative à la réfection du Chemin de l'Echaly, estimée à 4 262.54€ TTC. Le cabinet Hydrétudes a repris la mission de Mme LECURET pour la réalisation du dossier loi sur l'eau, suite à la cessation d'activité de cette dernière. Sa mission est estimée à 4 040€ HT soit 4 831.84€ TTC.

Un nouveau véhicule pompier a été acquis pour la somme de 8 159€.

L'entreprise Socafly a été choisie pour réaliser le PATA et le chemin du pré du By.

Mme le Maire informe le Conseil que non seulement la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) va augmenter d'années en années, mais qu'en plus la dotation qu'elle reçoit du fonds départemental de

péréquation alimentée par les taxes additionnelles aux droits de mutations diminue d'années en années. Elle passe ainsi de 40 551€ en 2011, à 35 759€ en 2012 et 30848€ en 2013.

Mme le Maire procède à la lecture de la lettre de Pierre BOYAT concernant la vitesse sur la RD 933, notamment celle des poids lourds, et reprochant la hauteur des bordures.

(Séance levée à 23h20)

**Le Maire**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**